

La Sauvegarde de l'Anjou

Lettre d'information n° 13 - Février 2023



EDITO

L'année de l'Arbre

2022 année caniculaire !
Et si 2023 était sur le même modèle ?

Nous serions heureux de trouver auprès de nos parcs, jardins, forêts, des parenthèses d'ombre et de fraîcheur. Désimperméabilisons et renaturons nos villes !

La Sauvegarde de l'Anjou, sans délaisser nullement ses autres missions, s'est engagée depuis plusieurs années sur la mise en avant de l'arbre et la protection de ce patrimoine naturel.

Au-delà de son rôle dans la photosynthèse, le cycle de l'eau, la température, l'arbre accroît la biodiversité par toute la faune qu'il abrite. Protégeons-le !

2023 sera une année d'accélération de nos actions en sa faveur.

2023 sera également ponctuée d'un moment fort avec l'assemblée générale de notre structure nationale FNE en Maine-et-Loire.

Nous serons heureux de vous retrouver, d'échanger, lors de multiples animations qui ponctueront l'année.

2023 sera l'année de l'Arbre, ou ne sera pas !

Régine Bruny
Co-Présidente de
la Sauvegarde de l'Anjou



Photo : DR

■ FNE tiendra son assemblée générale les 9 et 10 juin à Angers

La fédération nationale, France Nature Environnement, a choisi Angers pour y tenir son assemblée générale 2023. Elle se déroulera au Centre des Congrès le vendredi 9 juin après-midi et le samedi 10 juin au matin. C'est l'occasion pour les bénévoles des associations membres de la Sauvegarde de l'Anjou de venir vivre ce moment de vie fédérale, de rencontrer les bénévoles des autres fédérations ainsi que les salariés de FNE. Le samedi après-midi, des visites d'Angers et de ses alentours seront proposées afin de faire découvrir certains joyaux de nature aux participants de cette assemblée générale. Notez bien cette date dans votre agenda et venez participer à cet évènement du mouvement FNE.

Arbres d'Anjou

Panorama des actions que nous avons récemment engagées en faveur de l'arbre

Une Charte de l'Arbre

Dans le cadre des Assises de la transition écologique d'Angers Loire Métropole, notre fédération a rédigé une Charte de l'Arbre qu'elle a adressée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Maine-et-Loire et à l'Association des Maires du département. Un support illustré d'accompagnement à la Charte a été créé, se voulant un outil d'explication et de vulgarisation à destination du plus grand nombre.

Inventaire participatif et animations

En 2022, l'inventaire participatif des arbres remarquables via son application téléchargeable et consultable sur <https://www.sauvegarde-anjou.org/arbres-danjou/>, continue de se déployer en Maine-et-Loire. Chaque jour, de nouveaux arbres viennent s'ajouter sur la carte de l'application.

En parallèle, plusieurs animations ont permis de faire découvrir cet inventaire aux citoyens et les sensibiliser à la nécessité de préserver les arbres.

En juin 2022, l'association ADDULT de Trélazé invitait un public venu nombreux à participer à une « Fête de l'Arbre » avec parcours des arbres remarquables et spectacle intitulé « L'Arbre qui plantait des hommes ».

En octobre, 30 cyclistes venant d'Angers et de Bouchemaine ont participé à la sortie « Loire et Végétal à vélo » organisée dans le cadre de la Fête de la Science par les associations Amap de la Confluence, Place au Vélo et la Sauvegarde de l'Anjou.

Toujours en octobre, la Société d'Etudes Scientifiques de l'Anjou et la Sauvegarde de l'Anjou, ont organisé une sortie découverte de l'Arboretum d'Angers. Les participants ont eu le plaisir d'admirer de splendides spécimens arboricoles dans un espace habituellement interdit au public.



Création d'un visuel Arbres d'Anjou

A l'automne dernier, l'association nationale A.R.B.R.E.S Remarquables a accepté de nous accompagner financièrement dans la création d'un visuel Arbres d'Anjou. Des déclinaisons de ce visuel (T-shirts, flamme, affiches, flyers...) vont également pouvoir voir le jour.

Soutien financier de la Fondation Nature et Découvertes

Grâce au soutien financier de la Fondation Nature et Découvertes, la Sauvegarde de l'Anjou va renforcer ses actions de sensibilisation à destination du grand public (parcours découvertes, rallyes botaniques...).

Convention partenariale avec le CAUE 49

Le CAUE 49 et la Sauvegarde de l'Anjou ont désiré sceller leur intérêt commun pour les arbres en Anjou au travers d'une convention partenariale. Parmi ses objectifs : déployer l'inventaire participatif, organiser des conférences et formations ou créer une exposition sur la thématique des arbres. Le prêt de salle de conférence est également un témoignage de ce partenariat.

Nous tenons à remercier très sincèrement les organisations, associations, animateurs et organisateurs grâce auxquels ces actions ont pu être menées à bien.

La Charte de l'Arbre tout comme bien d'autres informations sur le projet Arbres d'Anjou sont disponibles sur le site de l'association : <https://www.sauvegarde-anjou.org/>

L'eau : une ressource précieuse

La Sauvegarde de l'Anjou et le Conseil départemental du Maine-et-Loire s'engagent pour une meilleure gestion de l'eau

L'été que nous avons vécu en 2022 nous rappelle que la gestion de la ressource en eau est un dossier majeur, et qu'il va devenir de plus en plus prégnant dans les années à venir. Difficile à expliquer tant ce dossier est complexe, impliquant une multitude d'acteurs, et ce, à différentes échelles. L'un de ces acteurs est le Conseil Départemental du Maine et Loire.

Ce dernier est ainsi à l'initiative d'un Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE). C'est quoi un SDGRE ? C'est un schéma comprenant l'élaboration d'un état des lieux de la ressource en eau puis, et surtout, un programme d'action. Il est prévu pour les années 2022 à 2028.

Nous avons participé à l'élaboration de ce schéma qui a été réalisé de manière concertée. Un large

panel d'acteurs est effectivement partie prenante. Nous avons également signé une charte d'engagement montrant notre investissement dans la future mise en œuvre de ce schéma.

Sans se substituer aux autres outils existants dans le domaine de l'eau tels le SDAGE (à l'échelle du bassin Loire Bretagne) ou les SAGE (à l'échelle locale), il nous semble que ce schéma permet d'avoir une vision, à l'échelle départementale, des efforts à engager. Les priorités données à la protection des milieux, au ralentissement du cycle de l'eau et à la sobriété pour tous les acteurs, en sont des éléments forts. Nous serons en revanche très vigilants sur certains points, notamment sur les projets de stockage de l'eau. ●

Vie associative

FNE Anjou

Le nouveau nom de la Sauvegarde de l'Anjou pour une visibilité renforcée

Ce 11 mars 2023, il sera proposé à l'assemblée générale de faire évoluer la dénomination officielle de l'association : si les adhérents en décident, nous nous appellerons désormais « FNE Anjou - Sauvegarde de l'Anjou »

Ce nouveau nom nous rendra plus visibles, plus audibles et énoncera clairement notre appartenance à France Nature Environnement (<https://fne.asso.fr/notre-vision>) la plus grande fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement, puisqu'elle rassemble plus de 9000 associations fédérées en métropole et outre-mer.

Membres de FNE depuis plusieurs décennies, notre relation avec la fédération restera identique : nous travaillons nos dossiers en relation étroite avec ses réseaux thématiques comme avec notre fédération régionale FNE Pays de la Loire.



Les sujets suivis et l'objet social depuis sa création en 1965 resteront similaires. Seul le nom évoluera, avec cette originalité : associer préservation des patrimoines naturels et culturels.

Depuis la création de La Sauvegarde de l'Anjou, nous avons toujours cherché à développer cette approche systémique. Comme le précisent ses statuts, nous continuerons à le faire sous le nom de FNE Anjou. ●

Quels nouveaux modes d'habiter pour endiguer la consommation d'espaces naturels ?

Le Conseil de Développement préconise des changements importants dans la façon de "faire" la ville, parmi lesquels nature et concertation seraient essentiels

Le Conseil de Développement a présenté son rapport sur "les nouveaux modes d'habiter" liés à la mise en oeuvre de l'objectif d'arrêt de l'artificialisation des sols inscrit dans la loi Climat d'août 2021. Sans s'attarder sur les querelles microcholine de concurrence des territoires qui agitent les débats publics, ce rapport met l'accent sur les profonds changements de modes de vie et d'aménagement du territoire que nécessitent l'arrêt des grignotages périphériques de terrains agricoles et naturels et la densification corollaire des espaces de vie urbaine ; l'enjeu prioritaire désigné est de rendre les projets acceptables par la population.

Au travers de nombreuses propositions, le Conseil de Développement préconise de donner une place majeure à la nature en ville ; de privilégier la qualité de la vie de proximité en ville ; de prioriser la desserte en modes doux au détriment de la voiture ; en pôles de vie périphériques, de faire de la desserte en transports en commun une condition impérative ; d'endiguer l'envol des prix de l'habitat

ZAC Océane : zone humide à sec

Ne confiez pas la restauration écologique de votre zone humide à un promoteur, il va en faire un terrain à construire

En 2020/2021, plutôt que d'aller au contentieux, un processus de dialogue et de concertation avec ALM et Alter avait été préféré concernant l'aménagement de la ZAC Océane (cf. Lettre de la Sauvegarde n°11). La mise en place de mesures compensatoires avait alors été planifiée en suivant une méthode assez complexe élaborée par l'OFB (l'Office français de la biodiversité) visant à améliorer le caractère humide de plusieurs parcelles épargnées par le projet.

Le 15 mars 2022, était organisée une visite du site, à laquelle la Sauvegarde et la LPO Anjou étaient conviées, afin de juger de la mise en place de ces actions. Le constat est sévère mais réaliste et, si quelques petits aménagements peuvent se révéler efficaces, la plupart des actions sont

par une vigoureuse politique de maîtrise foncière ; d'accompagner plus fortement les ménages -et notamment les plus fragiles- dans la maîtrise de la qualité et des coûts de l'habitat.

Le rapport prône que ces changements ne seront rendus possibles qu'avec une évolution profonde des méthodes : en instaurant une association systématique des habitants et associations qui commence très en amont des projets ; en pensant les quartiers globalement, avant toute construction ; et en assurant la transparence des informations et études notamment environnementales.

Un rapport à lire et à utiliser (voté par le CD en novembre 2022, il devrait être publié au printemps prochain). ●



contreproductives et assècheront les parcelles concernées : fossés beaucoup trop profonds et ayant un effet drainant ; mare elle aussi trop profonde et ne tenant pas l'eau ; autre mare, ancienne celle-ci, ne pouvant plus déborder ; et enfin, au point le plus bas du secteur, un "canal" récupérant toute "cette bonne humidité" et l'envoyant dans un busage souterrain pour l'évacuer au loin. De telles mesures compensatoires laissent songeurs et dubitatifs sur les compétences des bureaux d'études qui les préconisent. A moins que ... En tout cas, face à un tel constat, il nous apparaît impossible de cautionner le projet de la Nouvelle ZAC Océane. ●

Pour une vraie politique de mobilité durable dans l'agglomération d'Angers

L'association a envoyé une lettre à Jean-Marc Verchère, président de la communauté urbaine d'Angers pour demander un véritable changement de politique de mobilité pour l'agglomération.

Nous savons désormais que nous n'allons pas assez vite pour modifier nos modes de vie afin de réduire fortement nos impacts sur le climat et l'environnement. Il faut donc passer à la vitesse supérieure ! Sachant que la mobilité est la principale source d'émission de gaz à effet de serre et le premier poste de consommation d'énergie, un virage essentiel doit être pris dans ce sens. Or, dans l'agglomération d'Angers, nous attendons toujours ce virage...

Oui, il est vrai, le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole a voté la déclaration de l'urgence climatique afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Oui, il est vrai que la deuxième ligne de tramway va être mise en circulation d'ici quelques mois, et nous nous en réjouissons. Cependant, tant qu'une véritable inversion des priorités ne sera pas impulsée dans sa politique de mobilité, l'agglomération d'Angers ne sera pas au rendez-vous et ne réussira pas à atteindre ses objectifs. Expliquons nous. A ce jour, le territoire de l'agglomération reste structuré par la circulation automobile et organisé autour d'elle. Il faut, au contraire, rendre les autres formes de mobilités plus attractives que la voiture.



Pour un système de transports en commun plus attractif

Les déplacements en transports en commun restent souvent moins performants que ceux effectués en véhicule personnel. Nous affirmons qu'il faut arrêter tout investissement favorisant la voiture, sinon, il restera impossible d'inverser les tendances observées, limitant de fait les mobilités alternatives. Nous proposons ainsi un renforcement des lignes et des équipements en site propre (busway, lignes de train assurant une desserte péri-urbaine...) et des expérimentations ambitieuses, à l'occasion du lancement du nouveau réseau de transports en commun.

Pour des modes doux privilégiés

L'espace public doit clairement prioriser les usages doux. A ce jour, le déploiement de la marche et du vélo est freiné par l'absence de plan d'ensemble des aménagements cyclistes et piétons. Nous avons besoin d'un plan vélo plus ambitieux, en n'oubliant pas un vaste nouveau plan de piétonnisation du cœur de ville d'Angers. En fait, la ville de demain doit être à hauteur d'enfant et favoriser la ville « des courtes distances ». Pour cela, le vélo est un mode de déplacement de proximité, si lui sont assurés des itinéraires



Mobilité

efficaces, continus et sûrs. L'exemple de l'aménagement récent de l'avenue Patton ou du carrefour Dunant-Allonneau à Angers conduit à confiner les piétons et les cyclistes dans des couloirs qui peuvent être dissuasifs et discontinus. Il est important d'effectuer des choix lisibles par tous et de donner envie !

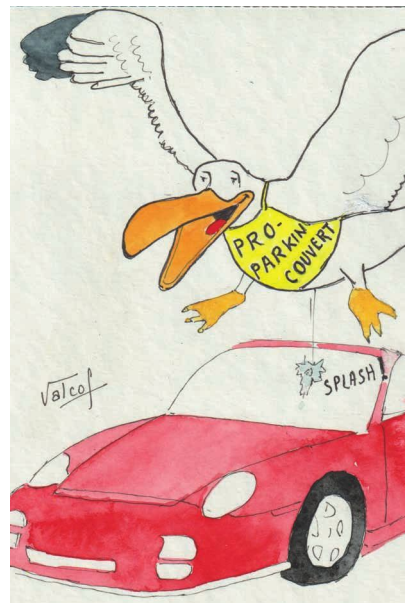
Pour une politique d'intermodalité structurée

Les échanges entre Angers et les communes extérieures constituent une problématique majeure, avec peu d'offres alternatives à la voiture. Cela nécessite des lignes express de transport en commun entre les polarités, définies comme structurantes dans le projet de territoire, et le cœur de la ville d'Angers. Pour privilégier des accès aisés aux centres d'attraction du territoire, une relecture des points d'entrée et d'intermodalité en ville est à penser pour les transformer en lieux pivots du changement intermodal, notamment pour le quartier Saint-Serge qui possède des atouts indéniables sur ce sujet.

Pour une politique de stationnement cohérente

La politique de stationnement actuelle est toujours associée à l'idée de vitalité et d'attractivité commerciale. Pourtant, de nombreuses villes parviennent à développer une dynamique commerciale sans offrir autant de facilité pour le stationnement automobile. La politique de stationnement est un levier puissant pour faire changer les comportements, en favorisant par exemple la rotation des places de parking et la suppression des transits parasites. Il est nécessaire de diminuer l'offre de stationnement en cœur d'agglomération et de supprimer le stationnement gratuit : celui de la première heure dans les parkings ou celui de la place de la Rochefoucault, place historique qui mériterait une réflexion stratégique d'ensemble. Cela pourrait s'accompagner d'autres mesures visant à développer la fréquentation des commerces, des services et activités en cœur de ville. Des alternatives existent.

Le projet de parking public en ouvrage face au château est présenté comme nécessaire à l'attractivité touristique de la ville, ce qui reste à justifier. Nous estimons que ce projet est contraire à une véritable stratégie de mobilité durable : en offrant plus de places de stationnement que celles qui sont supprimées par l'aménagement des places Kennedy et de l'Académie (projet ambitieux que nous approuvons par ailleurs), ce nouvel ouvrage risque de constituer un véritable aspirateur à voitures, dans un des secteurs les plus saturés de l'agglomération. Aussi nous avons demandé au président de la communauté urbaine de surseoir à l'aménagement du parking du Château tant qu'une étude d'impact sérieuse n'aura pas été réalisée, avec des résultats débattus, dans le cadre d'un débat plus global sur la politique de mobilité durable de notre territoire. ●



■ Cotisations 2023

Lors de l'assemblée générale du 12 mars 2022, sur proposition du conseil d'administration, il a été décidé à l'unanimité de porter le montant de la cotisation annuelle à 20 €. Mais pour faciliter l'adhésion des plus jeunes et des personnes à faibles revenus, le tarif de 10 €, inchangé depuis 20 ans, a été conservé pour les moins de 25 ans, les chômeurs et les bénéficiaires des minima sociaux. A contrario, une cotisation de 30 € est proposée aux personnes souhaitant apporter un soutien financier à nos actions.

ADHESION 2023

Pour adhérer à la Sauvegarde de l'Anjou, rendez-vous sur le site internet de l'association :

<https://www.sauvegarde-anjou.org/participer/adherer>



■ Sentinelles de la Nature, c'est quoi ?

Le projet Sentinelles de la Nature, porté par France Nature Environnement, est un projet participatif lancé en 2015 en Isère. Il est rapidement monté en puissance, et couvre aujourd'hui tout le territoire métropolitain, ainsi que la Guyane. Le dispositif est très simple : une carte interactive permet à tout un chacun de signaler des atteintes ou initiatives favorables à l'environnement. Les atteintes peuvent ainsi être traitées, et les initiatives positives valorisées pour inspirer d'autres territoires.

Plus de 18500 citoyens sentinelles
 Plus de 4700 alertes publiées sur toute la France et près de de 700 initiatives partagées
 7500 actions réalisées

Pour devenir Sentinelle de la Nature, c'est simple : <https://sentinellesdelanature.fr>

Biodiversité

Angers Loire Métropole et la biodiversité

Préserver la biodiversité est une nécessité reconnue depuis plusieurs années par l'agglomération d'Angers, mais elle peine à la mettre en œuvre. Son plan biodiversité tente de définir un cadre stratégique et opérationnel.

Interview de la Sauvegarde de l'Anjou (SvA) par La Lettre (LL) :

LL : Un plan biodiversité, concerté avec les associations et les services techniques territoriaux, n'est-ce pas un réel progrès ?

SvA : L'effondrement trop rapide de la biodiversité met en danger l'humanité. La richesse écologique de notre territoire est menacée par l'urbanisation et la fragmentation des écosystèmes. Ce plan veut reconnecter les gens avec la biodiversité ordinaire. Ses axes d'action vont dans ce sens : "Découvrir, sensibiliser et former pour mieux agir collectivement" - "Partager et mutualiser pour mieux connaître" - "Innover, expérimenter pour faire face aux nouveaux enjeux". C'est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant.

LL : Vous omettez les actions "préserver et restaurer pour protéger le milieu naturel."

SvA : Ce sont en effet, des actions pertinentes qui peuvent être immédiatement efficaces, à condition de pouvoir réellement les réaliser. Ce n'est hélas pas ce que l'on peut attendre du plan présenté, qui n'est pas à la hauteur de cet enjeu.

De plus, il manque 2 actions essentielles : il faut "diminuer les pollutions des milieux", notamment des milieux humides, des cours d'eau, et des milieux naturels et agricoles. Ces pollutions sont une cause importante d'effondrement de la biodiversité. Il faut aussi "retrouver une fonctionnalité écologique des réservoirs de biodiversité et des liaisons écologiques qui les relient". Des diagnostics de terrain doivent être réalisés pour adapter les actions de préservation et de restauration aux différentes situations et parties du territoire. Car il faut permettre aux espèces sauvages de circuler entre les réservoirs de biodiversité.

LL : Pourquoi doutez-vous des résultats ?

SvA : Parce que ce plan ressemble à un schéma directeur plutôt qu'à un plan d'action. Il n'est pas chiffré et n'est pas doté de moyens humains et financiers. Que vont devenir ces bonnes intentions lorsqu'on devra restreindre les budgets communaux, sous l'effet de la crise économique ? Le plan ne nous dit pas comment tout cela sera réellement mis en œuvre. Et malheureusement, le Plan Local d'Urbanisme en vigueur prévoit la destruction de zones humides et de liaisons écologiques essentielles, au profit d'une urbanisation très consommatrice de terrains. Ces terrains avaient pourtant été reconnus au PLU précédent comme faisant partie de la trame verte et bleue. Il faudrait vraiment une approche plus opérationnelle pour faire du Plan Biodiversité un outil utile à notre territoire. ●

Partage de l'eau : chaque goutte compte !

Préserver l'équilibre des milieux aquatiques et la qualité de l'eau potable sont parmi les usages de l'eau à privilégier.

Chacun a en mémoire la sécheresse 2022, amplifiée par une canicule mortifère. En eau, nous avons dû nous rationner et cette sobriété forcée devrait, tout comme pour l'électricité et le gaz qu'il nous est demandé d'économiser, nous faire prendre conscience de l'urgence climatique et nous inciter à conserver ces bonnes habitudes.

S'il y a toujours autant d'eau à la surface du globe, elle ne tombe plus tout à fait aux mêmes endroits, aux mêmes moments et en mêmes volumes ou intensités. Sur nos sols de plus en plus artificialisés : croissance des zones urbanisées, destructions de zones humides, routes, drainages agricoles, l'eau ne s'infiltré plus autant et ne vient plus recharger régulièrement les nappes.

L'Etat peut et doit agir en faisant preuve d'une forte exigence sur les autorisations de projets ayant un impact sur l'eau. Les élus doivent contenir leurs ambitions de toujours plus de zones d'activités. Chacun doit se saisir des Solutions fondées sur la Nature pour permettre à l'eau de s'infiltrer là où elle tombe.

Chaque goutte compte !

Afin que notre vigilance ne retombe pas, considérons-nous en situation d'insuffisance permanente et gardons à l'esprit la gestion équilibrée de l'eau et les priorités d'usage que nous fixe le droit de l'environnement. aux articles L. 210-1 et L. 211-1 : les utilisations de l'eau par l'homme doivent se faire dans le respect des équilibres naturels et de la vie biologique et les usages prioritaires que sont les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable. Viennent ensuite les besoins de l'agriculture, des pêches, cultures marines, de l'industrie, de la production d'énergie, du tourisme, des transports ...

On l'aura compris, un usage de l'eau, quel qu'il soit, agriculture et industrie comprises, doit respecter, au point de prélèvement, cette hiérarchie. Les besoins des populations en eau potable sont prioritaires et à assurer, en qualité et quantité, au moindre coût et en toute période.

Le dérèglement climatique modifie les ressources en quantité et leur répartition dans l'année. Ainsi, ses impacts doivent être étudiés sur le long terme. Les prélèvements agricoles et industriels doivent intégrer ces évolutions et permettre l'adaptation des milieux. Chaque goutte compte ! ●

■ Un nouvel adhérent de poids : la Fédération de Pêche !

Fin 2022, la Sauvegarde de l'Anjou a intégré un nouvel adhérent associatif : la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Après échanges approfondis, les deux fédérations ont considéré que leurs intérêts prioritaires communs que sont la protection du milieu aquatique et la bonne gestion quantitative de la ressource en eau justifiaient un rapprochement pour mieux lutter contre les atteintes à l'environnement et à la biodiversité.

Agréées au titre de la protection de l'environnement, toutes deux se retrouvent en effet souvent dans les mêmes instances (Comité départemental de l'Eau, CODERST...) à batailler pour les mêmes enjeux, ou unies dans des contentieux face à des pollutions.

La sécheresse de 2022 l'a bien montré, les défis dans le domaine de l'eau vont s'intensifier. Forte de 35 000 adhérents et 12 salariés, la Fédération de Pêche renforce sensiblement le poids et l'expertise de la Sauvegarde dans le domaine de l'eau : la protection de l'environnement ne peut que s'en réjouir !